



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2022-501

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL - SIGNATURE D'UN CONTRAT  
DE PRESTATIONS ARTISTIQUES AVEC DOMINIQUE HUIN**

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay mène des actions culturelles en faveur de l'aménagement et du développement culturel du territoire à destination des bibliothèques afin de soutenir techniquement et financièrement l'organisation de manifestations culturelles d'audience nationale,

Considérant que la DRAC Hauts de France propose une action nationale intitulée « Partir en livre » sur la thématique « amitié » pour une durée de trois jours au mois de juillet 2022,

Considérant que dans ce cadre, la Communauté d'agglomération souhaite mettre en place des ateliers d'art postal à destination des bibliothèques du territoire,

Considérant que la prestataire, Dominique Huin, a toutes les qualités artistiques pour proposer ces ateliers,

Considérant qu'en l'application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique Huin domiciliée à Haisnes (62138), 36 rue Roger Salengro, pour des ateliers qui se dérouleront dans six bibliothèques du territoire pour une durée de trois jours au mois de juillet 2022, et ce pour un montant de 1 420,00 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DÉCIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec Dominique Huin, domiciliée à Haisnes (62138), 36 rue Roger Salengro, pour des ateliers qui se dérouleront dans six bibliothèques du territoire pour une durée de trois jours au mois de juillet 2022, et ce pour un montant de 1 420,00 euros nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le 29 JUIL. 2022

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,

  
DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 3 AOUT 2022

Et de la publication le : 29 JUIL. 2022

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,

  
DAGBERT Julien